

L'assurance indicielle des prairies

Campagne 2025

Pourquoi assurer ses prairies ?

Aujourd'hui, aucune région n'est épargnée par les événements climatiques. Ces événements impactent la croissance de l'herbe et, in fine, la résilience des systèmes d'élevages : l'herbe non produite doit être compensée par l'achat d'aliments de substitution pour nourrir le cheptel.

Depuis la réforme de l'assurance entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, les prairies bénéficient désormais du dispositif d'indemnisation par la solidarité nationale. Cette réforme améliore la couverture des risques liées aux aléas climatiques pour tous les exploitants et facilite l'accès à l'assurance, grâce notamment :

- A la prise en charge par la solidarité nationale des pertes supérieures à 30%, prise en compte dans le calcul des cotisations d'assurance ;
- Au taux de subvention des cotisations porté à 70% à partir d'une franchise de 20%.

Grâce à ce soutien public, l'assurance des prairies est particulièrement accessible : après subvention, le reste à charge pour l'agriculteur est de l'ordre d'une dizaine d'euros par hectare. Ce niveau peut varier selon les conditions de l'assureur, les garanties souscrites, la zone géographique et le niveau d'exposition au risque.

Enfin, l'assurance des prairies repose sur une approche indicielle, qui permet une indemnisation automatique, rapide et adaptée aux pertes subies.

Comprendre le fonctionnement de l'assurance indicielle des prairies

L'assurance des prairies se distingue des assurances traditionnelles par son fonctionnement basé sur un indice.

- Pourquoi une approche indicielle pour l'assurance des prairies ?

L'exploitation des prairies s'étend sur l'ensemble de l'année, et intervient par le pâturage ou la fauche. Contrairement aux grandes cultures, à la vigne ou à l'arboriculture, il est impossible de mesurer précisément la production de l'herbe par une expertise préalable à la parcelle, car elle est récoltée en plusieurs cycles, parfois de manière quasi continue.

L'approche indicielle constitue ainsi la solution efficace pour quantifier les variations de la croissance de l'herbe. Des approches indiciaires sont également utilisées dans divers secteurs agricoles, notamment pour l'optimisation de la fertilisation azotée.

- Comment fonctionne l'Indice de Production de Prairies (IPP) ?

L'Indice de Production des Prairies, développé par Airbus DS et validé à des fins assurantielles depuis 2016, mesure la variation de la pousse de l'herbe sur la campagne de production.

Cet indice dédié aux prairies est issu de mesures satellites, enrichies de données météorologiques, d'occupation des sols, de pente et d'altitude. Les mesures sont réalisées tous les trois jours sur l'ensemble des surfaces de prairies tout au long de la période de pousse, soit du 1^{er} février au 31 octobre.

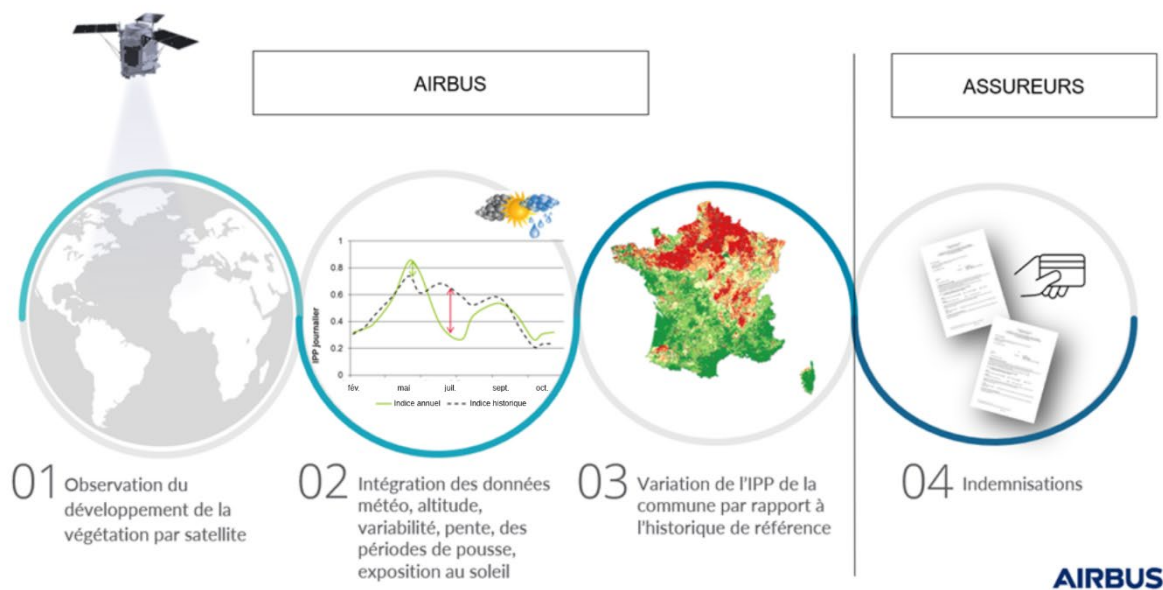
A la fin de cette période, le niveau de la pousse cumulée de l'année, agrégée à l'échelle d'une maille géographique de type communale ou équivalente, est comparé à sa référence historique. Plus précisément, et conformément à la législation européenne, le taux de perte ou de gain est évalué en comparant la situation de l'année écoulée à la référence la plus favorable pour l'exploitant entre la moyenne des trois dernières années et la moyenne quinquennale olympique (calculée sur les cinq dernières années en excluant la plus forte et la plus faible valeurs).

Cet indice constitue ainsi un indicateur de variation interannuelle de la pousse cumulée des prairies. Il ne mesure pas une production en tonnes de matière sèche par hectare, mais compare la pousse de la campagne en cours à celle des années précédentes, l'exprimant en un taux de variation.

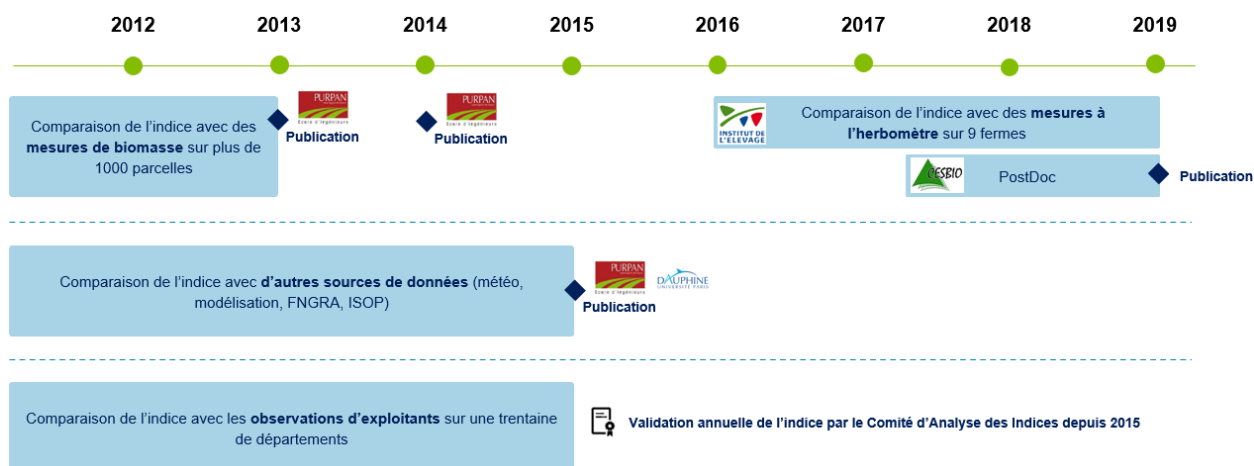
La perte individuelle pour un exploitant est enfin appréciée en fonction de la répartition géographique de ses surfaces de prairies et des capitaux couverts. Elle est ainsi dépendante de la variation de l'indice sur les mailles géographiques où sont localisées ses parcelles.

L'exploitant n'a aucune démarche à réaliser ni de pièces justificatives à fournir. Lorsque le niveau de la perte de l'année écoulée, déterminé par l'indice, dépasse la franchise de l'assurance, le paiement des indemnités est rapidement déclenché.

➔ Fonctionnement de l'indice jusqu'à l'indemnisation



➔ Historique scientifique



→ Etapes clés d'une campagne annuelle



Le contrôle de la performance des indices assurantiels

Afin de garantir leur fiabilité et leur performance, les indices utilisés pour l'assurance prairies et pour l'indemnisation de solidarité nationale font l'objet d'une approbation par le ministère chargé de l'agriculture. Le ministère approuve les indices après évaluation de leur fiabilité par un comité scientifique, le comité d'analyse des indices.

Ce comité est composé de chercheurs de différentes disciplines, telles que l'agronomie, la météorologie, l'imagerie spatiale, l'économie ou les sciences d'évaluation des risques. Ces experts appartiennent à des organismes scientifiques reconnus, notamment : l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, le Centre national d'études spatiales, la Maison de la télédétection, Météo-France, le Conservatoire national des arts et métiers et l'Institut des sciences et techniques de la finance et de l'assurance. Le Service de la statistique et de la prospective du ministère chargé de l'agriculture participe également à titre consultatif au comité.

Le comité d'analyse des indices assure par ailleurs un suivi régulier de la performance des indices à la fin de chaque campagne, veillant à l'absence d'anomalie dans son fonctionnement ou sa mise en œuvre opérationnelle. Pour mener à bien ses travaux, les experts du comité vont désormais pouvoir s'appuyer sur les données pluriannuelles fournies par un réseau de terrain dédié à la mesure de la pousse de l'herbe. Ce réseau, lancé à partir du printemps 2024 sur 350 fermes de référence, puis étendu en 2025 à l'ensemble du territoire métropolitain, suit un protocole scientifique strict et certifié. La collecte de données de référence sur plusieurs années permettra de renforcer et garantir la performance de l'indice dans la durée.

Comment connaître le résultat de l'indice sur son exploitation ?

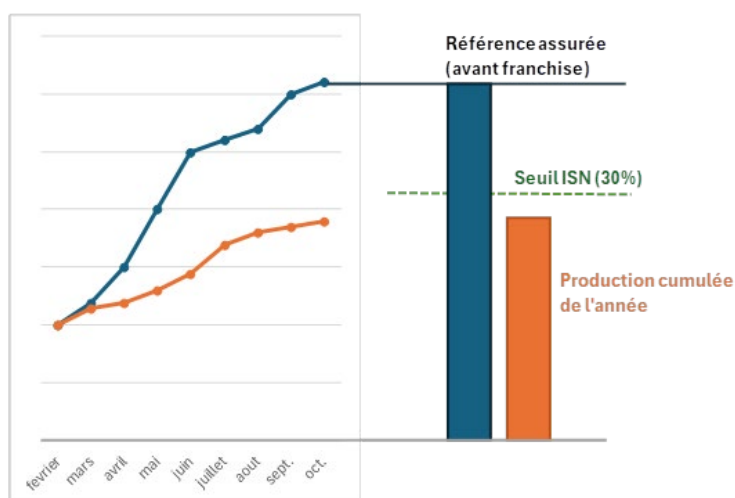
Pour la campagne 2025, les éleveurs sont informés du suivi de la pousse de l'herbe par les moyens suivants :

(1) En cours de campagne :

Le suivi de la pousse pour chaque commune française est accessible gratuitement sur le site Pleinchamp à partir de l'été ([lien](#)).

(2) En fin de campagne :

Chaque agriculteur, qu'il soit assuré ou non, aura accès à une restitution personnalisée mise à disposition par son assureur interlocuteur agréé. Cette restitution présentera le résultat de l'indice et le calcul des pertes sur les prairies de son exploitation.



De plus, après la période de production des prairies, des instances départementales se réuniront pour fournir des informations sur l'indice et ses résultats locaux.